

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du
9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le trois octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEAU, M. Gilles MARY, Adjoints au Maire,

Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, Brigitte ROILAND, MM Jean-Michel ARNAUD, Serge DARCISSAC, Guy DELFORTRIE, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme Marie-Pierre SMEJKAL donne pouvoir à Mme Brigitte BESQUENT
Mme Sylvie KOLANEK donne pouvoir à Mme Murielle GENTY
M. Didier MORISSONNAUD

Membres en exercice : 19

Délibérations 2025-10-073 à 2025-10-077

Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 18

Délibérations 2025-10-078 à 2025-10-079

Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibérations 2025-10-080

Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 18

Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage à Robert Badinter dont l'entrée au Panthéon se déroule au moment même de l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Délibération n° 2025-10-073

1°) Arrêt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 11 septembre 2025 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Considérant qu'aucune modification n'est apportée au procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2025.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025.

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier LEMOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2025-10-074

2°) Tours Métropole Val de Loire – Demande d'attribution d'une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun – étude géothermique

Afin de soutenir les communes membres de la Métropole dans le portage financier de leurs opérations de fin de mandat 2020-2026, la Métropole a créé une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun 2025 d'un montant de 350 000€ par commune. Ce fonds de concours a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, d'aménagement des espaces et infrastructures publics, de transition écologique et énergétique.

En 2026, une étude sur la création d'un réseau de chaleur destiné à alimenter différents bâtiments communaux en chaud et froid par géothermie sera réalisée. L'ADEME finance ce type d'étude à 60%. Monsieur le Maire propose de flécher 12 000 € issus de la part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun sur ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses hors taxes		Recettes	
Etude de faisabilité géothermique	6 000 €	ADEME (60 %)	36 000 €
Etude de faisabilité sous-sol	4 000 €	FDC droit commun, dotation exceptionnelle (20 %)	12 000 €
Forage essais	50 000 €	Autofinancement (20 %)	12 000 €
Total dépenses	60 000 €	Total aides sollicitées	60 000 €

Jean-Michel ARNAUD précise que si la productivité du forage d'essai est confirmée, ce dernier deviendra définitif. Didier LEMOINE demande des précisions sur le périmètre des travaux. Monsieur le Maire indique que les bâtiments communaux du centre-bourg - écoles, bibliothèque, restaurant scolaire, mairie - seraient desservis. Le dispositif pourrait être installé sous le parking de La Maurière sans impact pour le stationnement et complété par une chaudière gaz.

Le projet anticipe l'augmentation du coût des énergies fossiles et permet si l'étude le confirme de rafraîchir les bâtiments en été.

Jean-Michel ARNAUD précise que la géothermie est une technologie qui exploite la chaleur naturelle de la terre soit par l'installation de sondes géothermiques soit dans le puisage/rejet d'une nappe d'eau. L'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du centre technique municipal complète le projet.

Didier LEMOINE demande le coût final de l'installation. Monsieur le Maire indique que le coût serait de 1,2 M€ pour une part communale envisagée à 400 K€. Le retour sur investissement serait de l'ordre de 7 à 8 ans. Patricia LEMOINE souhaite connaître le montant des subventions.

Didier LEMOINE demande la date de mise en œuvre de l'étude. Celle-ci serait courant 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement ci-dessus.
- SOLLICITE une partie du fonds de concours de droit commun – part exceptionnelle pour un montant de 12 000 € pour le financement de l'étude géothermique des bâtiments communaux.

Délibération n° 2025-10-075

3°) Tours Métropole Val de Loire – Demande d'attribution d'une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun

Afin de soutenir les communes membres de la Métropole dans le portage financier de leurs opérations de fin de mandat 2020-2026, la Métropole a créé une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun 2025 d'un montant de 350 000€ par commune. Ce fonds de concours a pour objet d'accompagner tous les projets d'investissement en termes de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, d'aménagement des espaces et infrastructures publics, de transition écologique et énergétique.

Par délibération du 24 avril 2025 et du 9 octobre 2025, le conseil municipal a sollicité 65 000 € pour financer les travaux de dissimulation des réseaux aériens et une étude géothermique. Monsieur le

Maire propose d'orienter le solde vers des travaux d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le cadre de ses compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE le solde de la part exceptionnelle du fonds de concours de droit commun 2025 d'un montant de 285 000 € conformément au règlement adopté par le conseil métropolitain le 31 mars 2025.
- DEMANDE la réorientation de la somme allouée au titre du fonds de soutien aux projets des communes membres vers des travaux d'équipement mis en œuvre par la métropole dans le champ de ses compétences sur le territoire de la commune.
- DEMANDE le basculement de ce fonds sur son enveloppe n°2 au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Délibération n° 2025-10-076

4°) Convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'énergie électrique

Dans le cadre de l'enfouissement d'un câble haute tension - Chemin des Ruaux, le SIEL, propriétaire du réseau de distribution publique d'énergie électrique, demande l'autorisation de faire passer un câble réseau – fourreau, d'une longueur de 11m, sous le chemin des Ruaux.

Didier LEMOINE s'interroge sur la présence ou non de la fibre métropolitaine sur le poteau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération n° 2025-10-077

5°) Décision modificative n°2

La commune s'est substituée d'office à la carence de certains propriétaires privés dans le cadre de travaux nécessaires à la sécurité publique. Il s'agit d'une mise en sécurité d'une habitation qui était occupée.

Afin d'assurer le recouvrement des sommes, la décision modificative ci-dessous est proposée.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2025

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Opération pour le compte de tiers 01 - Travaux d'office - Quai de la Loire		BP 2025	DM2	BP 2025 + DM2
45411	Travaux exécutés d'office - dépenses	0,00 €	22 876,01 €	22 876,01 €

Opération pour le compte de tiers 02 - Travaux d'office - Nid de frelons		BP 2025	DM2	BP 2025 + DM2
45411	Travaux exécutés d'office - dépenses	0,00 €	82,50 €	82,50 €
TOTAL DES MOUVEMENTS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €	22 958,51 €	22 958,51 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Opération pour le compte de tiers 01 - Travaux d'office - Quai de la Loire		BP 2025	DM2	BP 2025 + DM2
45412	Travaux exécutés d'office - recettes	0,00 €	22 876,01 €	22 876,01 €

Opération pour le compte de tiers 02 - Travaux d'office - Nid de frelons		BP 2025	DM2	BP 2025 + DM2
45412	Travaux exécutés d'office - recettes	0,00 €	82,50 €	82,50 €
TOTAL DES MOUVEMENTS EN RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00 €	22 958,51 €	22 958,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la décision modificative ci-dessus.

Délibération n° 2025-10-078**6°) Convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l'association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny**

Jean-Michel ARNAUD, Gilles MARY, Corinne DELPORTE, membres ou associés des bateliers quittent la salle et ne participent pas aux votes. Le pouvoir de Sylvie KOLANEK est également exclu du vote pour les mêmes raisons.

Afin d'assurer un stockage de proximité des installations de la guinguette des Bateliers et de faciliter leur désinstallation et réinstallation annuelle, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser les Bateliers à entreposer deux containers de 18,9 m² chacun au centre technique municipal. L'aménagement du terrain où seront déposés les containers (longrines), sa remise en état, le cas échéant, après dépôt et retrait et les assurances nécessaires à la couverture du risque locatif (vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile) sont à la charge de l'occupant.

L'occupation est consentie pour une durée de 5 ans.

Didier LEMOINE fait remarquer l'absence de plan d'occupation du site (annexe 1) à la convention proposée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et treize voix pour :

- AUTORISE le maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération n° 2025-10-079**7°) Redevance pour mise à disposition d'un terrain entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l'association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny**

Jean-Michel ARNAUD, Gilles MARY, Corinne DELPORTE, membres ou associés des bateliers quittent la salle et ne participent pas aux votes. Le pouvoir de Sylvie KOLANEK est également exclu du vote pour les mêmes raisons.

Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à fixer le montant de la redevance pour la mise à disposition d'un terrain entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l'association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny.

Monsieur le Maire propose 5 € par mois. Patricia LEMOINE estime le montant de la redevance peu élevé au regard du service rendu. Régis SALIC précise que la commune n'a pas vocation à faire du

bénéfice sur cette occupation. Didier LEMOINE remarque que cette occupation crée un précédent et que d'autres associations pourraient demander l'installation d'un container au centre technique municipal. Monsieur le Maire indique que ce type d'occupation ne peut être consentie qu'en fonction de la place disponible. Eric IMBERT ajoute que l'occupation consentie aux bateliers porte sur sept mois dans l'année et non douze.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec deux abstentions et douze voix pour :

- DECIDE de fixer le montant de la redevance à 5 € par mois.
- PRECISE que cette redevance sera applicable dès la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain entre la commune de Saint Etienne de chigny et l'association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny.

Délibération n° 2025-10-080

8°) Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires

Les modifications apportées au règlement portent sur la gestion du transport scolaire et les modalités de facturation du service pour une information plus transparente aux familles.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les modifications apportées au règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires pour une mise en application immédiate.

9°) Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 11 juin 2020, 15 septembre 2022 et 9 février 2023

Décision n°2025-018 du 17 septembre 2025

Avenant de location – entretien d'hygiène textile

Décision n°2025-019 du 19 septembre 2025

Conclusion d'un marché à procédure adaptée – contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services

10°) Information et points divers

CCAS :

- Le colis de Noël des anciens de plus de 75 ans sera distribué le premier samedi des vacances de Noël par les membres du CCAS.
- Le transport en mini-bus est ouvert à tous, à partir de 18 ans. Toute personne qui rencontre des difficultés de transport peut y recourir. Un service hebdomadaire est envisagé.

Association et finances

- Agnès DEMIK a participé à l'assemblée générale d'Artenciel et sera présente à celle de Secret.
- La prochaine commission finances aura lieu le 15 octobre 2025.

Ecole- jeunesse :

- Une relecture du règlement intérieur a été proposée en commission.
- Le conseil des jeunes publiera un nouvel article dans l'Actu de novembre – décembre.
- Plusieurs familles ont été rencontrées pour des problématiques jeunesse.

Travaux :

- Des rétrécissements seront installés au Vieux Bourg en octobre en remplacement des plateaux ralentisseurs inadaptés à la circulation des bus. Murielle GENTY considère que seul le Vieux Bourg fait l'objet d'aménagement. Agnès DEMIK et Gilles MARY rappellent qu'il s'agit d'une réponse aux demandes des riverains de ralentir la vitesse dans le secteur.
- L'enfouissement des réseaux route de la Chappe a pris du retard en raison de la difficulté qu'a rencontrée l'entreprise à contacter l'ensemble des propriétaires concernés. Les travaux commenceraient en novembre sous toute réserve.

Communication - Culture :

- Le spectacle Molière en deux clics s'est tenu à la salle Ronsard le 20 septembre. Mélanie LUSSEAULT salue la qualité du spectacle mais regrette le public peu nombreux.
- Le spectacle Voyage en Contrebasse, organisé par les bénévoles de la bibliothèque municipale, s'est déroulé le 1^{er} octobre à la salle Ronsard également. Les enfants du centre de loisirs ont assisté à la représentation. Le prochain événement de la bibliothèque aura lieu le 11 octobre. Carnet de Voyage initie petits et grands à la prise de note sur carnet de croquis.
- Bouche Bée proposera un concert musical, polyphonique, salle Ronsard, le 14 novembre 2025.
- Le marché de Noël aura lieu dimanche 7 décembre avec la participation de l'APES et du FSE du collège de Luynes.

Questions diverses

- Jean-Michel ARNAUD, Président de l'association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny présente le bilan de la saison estivale 2025 dans le cadre de l'appel à projet municipal sur l'île Buda. Pour mémoire, l'association avait pour objectif de reconnecter les habitants de Saint Etienne de Chigny à la Loire et de leur faire découvrir une activité fluviale. Deux projets ont donc émergé : la construction d'un bateau et l'installation d'une guinguette.

Jean-Michel ARNAUD indique que les obligations induites par la convention autorisant l'occupation du domaine public ont été respectées : gestion des toilettes, prise en charge du coût des fluides, limitation des émissions sonores et de la gêne pour le voisinage, respect du stationnement, espace naturel préservé et cohabitation harmonieuse avec les autres activités sur le site. L'association a également choisi de recourir à un concessionnaire pour la gestion de la guinguette.

Le chantier de construction du passe-cheval est démarré. Le budget total du projet est de 47 000€, financé pour partie par des subventions du conseil régional et de Tours Métropole Val de Loire et pour le reste par les sorties organisées par les bateliers. A la question de Patricia LEMOINE, Jean-Michel ARNAUD précise que les promenades en bateau ont été maintenues en toute condition.

- Patricia LEMOINE s'interroge sur l'absence d'éclairage derrière le gymnase. Les équipements seront vérifiés. Elle souhaite également connaître la date des travaux sur l'écoulement des eaux pluviales Quai de la Loire. Gilles MARY indique qu'ils ne sont pas encore connus.

La séance est levée à 19h44.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2025-10-073

Arrêt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025

Délibération n° 2025-10-074

Tours Métropole Val de Loire – Demande d’attribution d’une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun – étude géothermique

Délibération n° 2025-10-075

Tours Métropole Val de Loire – Demande d’attribution d’une part exceptionnelle au fonds de concours de droit commun

Délibération n° 2025-10-076

Convention amiable d’implantation de réseau de distribution publique d’énergie électrique

Délibération n° 2025-10-077

Décision modificative n°2

Délibération n° 2025-10-078

Convention de mise à disposition d’un terrain entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l’association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny

Délibération n° 2025-10-079

Redevance pour mise à disposition d’un terrain entre la commune de Saint Etienne de Chigny et l’association Les Bateliers de Saint Etienne de Chigny

Délibération n° 2025-10-080

Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires

Etat des décisions prises par le maire en vertu des délibérations des 11 juin 2020, 15 septembre 2022 et 9 février 2023

Décision n°2025-018 du 17 septembre 2025

Avenant de location – entretien d’hygiène textile

Décision n°2025-019 du 19 septembre 2025

Conclusion d’un marché à procédure adaptée – contrat d’acquisition de logiciels et de prestation de services

Procès-verbal approuvé le 13 novembre 2025

Publié le 20 novembre 2025

***Le Maire,
Régis SALIC***

***Le secrétaire de séance
Didier LEMOINE***